

Profession de foi

Pour une CPU riche de ses diversités, indépendante, audible et crédible, mobilisée pour la sauvegarde du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

La sauvegarde de l'ESR est la raison unique et profonde qui motive notre candidature à la présidence et au bureau de la CPU. Comme vous vous en rendez compte tous les jours dans votre vie quotidienne d'universitaire, la situation de l'ESR est grave. Depuis plus de 10 ans, il subit de nombreux bouleversements qui modifient insidieusement et en profondeur nos métiers et le paysage universitaire, avec des moyens en baisse, en comparaison de l'augmentation du nombre d'étudiants et de l'inflation des missions qui nous incombent au fur et à mesure des réformes.

Face à cette situation, les inquiétudes, le mécontentement voire le découragement qu'exprime la communauté universitaire dans son ensemble sont réels. Si les choses restent en l'état, nous craignons la survenue d'une crise grave. La CPU se doit de l'entendre, d'en tenir compte et d'agir en conséquence avec force et détermination.

Devant les enjeux de l'ESR, la CPU ne saurait être réduite à un organisme de formation de ses adhérents, même si ces actions sont importantes, nécessaires et doivent être renforcées, ni à une courroie de transmission des pouvoirs publics. Nous réaffirmons à ce propos, que la posture qui consiste à gérer avec le ministère la pénurie conduit à une impasse et entame notre crédibilité vis à vis de notre tutelle, de nos partenaires et de nos collègues. Nous réaffirmons également que la recherche du plus petit dénominateur commun ne peut conduire qu'à l'immobilisme. Tout cela réduit d'autant notre capacité de pression et d'influence, capacité qui se construit et qui reste à renforcer et à consolider.

On ne peut pas ériger l'habileté en principe d'action et faire de la communication une finalité. On ne peut pas se satisfaire d'avoir, en deux ans, obtenu la compensation d'une infime partie du GVT toujours non inscrite dans notre socle de masse salariale, masse salariale non sécurisée à ce jour, se contenter d'une compensation symbolique des boursiers, se féliciter d'obtenir (sans qu'on en débatte, pour combien de temps et pourquoi faire...) un statu quo sur sympa. On ne peut pas se contenter de fêter comme un grande victoire le retour des 70 millions d'euros dont notre budget a été injustement amputé et qui nous sont rendu dans une étrange et surprenante mise en scène. On ne peut pas, devant la gravité de la situation, se contenter de voter des motions qui restent pour la plupart lettres mortes...

Mettre la CPU au centre des débats sur les enjeux sociétaux d'aujourd'hui, face aux mutations auxquelles doit faire face la société française, est certes un point important et que nous devons renforcer mais cela ne doit pas masquer la situation de sous financement sans précédent de l'ESR qui nous met en situation de déclin et réduit notre capacité d'action sur ces mêmes enjeux sociétaux. Alors que le système public de recherche est affaibli de jours en jours, le retard pris par la recherche industrielle et l'innovation affaiblit l'appareil productif français, aggrave le déficit du commerce extérieur et le niveau déjà élevé de chômage.

Face à cette situation, nous réaffirmons qu'un financement du service public d'ESR, à hauteur des besoins, est le seul moyen à même de permettre aux universités d'assumer leurs missions, de se développer, de faire face à la compétition internationale et de contribuer au développement du pays par l'innovation à travers la formation initiale et continue, la recherche fondamentale et finalisée. Ce n'est qu'en relevant ce défi que nous contribuerons à renforcer la compétitivité sociale, culturelle et économique de notre pays.

Nous vous proposons, au delà de toute posture idéologique ou politique, de nous mobiliser sur des actions, claires et précises, d'agir sur les questions de fond qui nous préoccupent, parmi lesquelles, celle des moyens, celle de l'emploi scientifique, celle de la cohérence de l'offre de formation, de la souplesse de l'organisation de l'enseignement supérieur en relation avec un aménagement équilibré des territoires...

La question des moyens : une question vitale

Le projet de loi de finance 2015 de l'ESR et les perspectives à venir inquiètent au plus haut point l'ensemble de la communauté universitaire. Ce ne sont pas les leurreurs créés par le modèle d'allocation des moyens « Sympa », qui fait valser les établissements en sous dotés ou sur dotés au gré de calculs obscurs, qui y changeront quelque chose. **Sympa doit être revu en profondeur, l'enveloppe globale distribuée par ce système n'augmente plus depuis plusieurs années et nous ne souhaitons pas de redistribution entre nos universités, qui sont toutes, rappelons-le, sous-dotées par rapport à la moyenne internationale.** L'état très dégradé de leurs finances a déjà poussé un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents. Cela se traduit par une dégradation des conditions d'étude et de vie des étudiants ainsi que de travail des personnels donnant lieu à de plus en plus de situations de souffrance au travail.

Dans ces conditions, stabiliser les effectifs en personnels de l'ESR ne suffira pas à redynamiser la recherche et l'offre de formation. Après 10 ans de chute de la position française en matière d'ESR, il conviendrait au moins de tendre vers l'objectif d'atteindre 3 % du PIB pour la recherche d'ici 10 ans, seuil que l'Allemagne vient de franchir. Pour atteindre cet objectif, affiché par l'Europe dès les années 2000, et rappelé dans les récents rapports Le Déaut et Berger, cela suppose que l'on accroisse le budget de fonctionnement de l'ESR d'au moins un milliard d'euros chaque année. **Nous proposons de défendre l'idée d'affecter un milliard d'euros annuel à l'augmentation des budgets de fonctionnement des universités et des organismes de recherche, permettant un rééquilibrage entre financements récurrents et financements sur projets. Ces moyens pourraient également permettre de financer les fusions et regroupements d'universités et d'établissements en cours.**

Cela est possible et les moyens pour y arriver peuvent être mobilisés légalement, sans aggraver le déficit budgétaire de la nation, à travers la réforme du Crédit Impôt Recherche (CIR). L'ESR n'est pas un coût mais un investissement. Cet investissement est minime par rapport au bénéfice qu'en tirera la nation en termes de qualité de formation, de lutte contre le chômage, de dynamisme de sa recherche et de valorisation industrielle de ses résultats.

Le CPER un outil majeur d'investissement de l'enseignement supérieur et la recherche

En termes d'investissements, Le CPER est une autre source de grande inquiétude. Les montants proposés sur le volet recherche et enseignement supérieur du CPER 2015-2020 sont d'un niveau tellement bas qu'ils ne permettront pas à nos équipes et à nos établissements de maintenir le niveau d'équipement nécessaire à la production d'une recherche de niveau international. Ils compromettent gravement les politiques engagées conjointement avec les organismes de recherche au moment où l'Etat met en place une stratégie nationale de la recherche. **Cette réduction sans précédent de l'engagement de l'Etat compromet également l'ensemble de la prospective de mise à niveau du parc immobilier dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les différents chantiers de réhabilitation. Ces opérations s'inscrivent pourtant résolument dans la prise en compte les impératifs de transition écologique que le gouvernement appelle de ses voeux.** Alors que sur plusieurs sites, les conditions de travail des étudiants et des personnels ne cessent de se dégrader, certaines opérations architecturales urgentes et priorisées pour des raisons impératives de mise en sécurité sont reportées. La dynamique de développement et l'attractivité des équipes pédagogiques et de recherche les plus actives ainsi que le développement des activités de transfert sont clairement entravés. Ce constat nous le faisons de concert avec les organismes de recherche, les grandes écoles et les chambres consulaires. **Nous proposons de travailler avec nos partenaires pour faire en sorte que le volet Recherche et Enseignement Supérieur du CPER 2015-2020 soit à minima maintenu au niveau du CPER précédent.**

L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence

S'agissant de l'emploi scientifique, la question que nous devrions nous poser n'est pas celle de le préserver mais d'investir pour rattraper le retard accumulé par rapport aux nations comparables à la

notre et aux pays émergeants. Le CNRS a par exemple perdu plus de 800 emplois statutaires depuis 2002. Les universités ont gelé des emplois de titulaires par centaines à cause de l'insuffisance des dotations ministérielles. L'effort de recherche du secteur privé est trop faible malgré les 6 milliards déversés sur les entreprises via CIR. Parallèlement, le nombre d'emplois précaires explose tout comme le chômage des jeunes docteurs. D'après de nombreuses études, la France ne consacre que 0,6% de son PIB à la recherche public. Pour porter ce taux à l'objectif européen de 1 %, il faudrait plusieurs milliers d'emplois de plus par an à créer. On ne peut pas se satisfaire des 1000 emplois annuels sur lesquels communique beaucoup le ministère et dont un grand nombre est gelé. **Nous proposons de travailler à l'idée de la création minimale de 3000 postes annuels dans les organismes et les universités dans le cadre d'un plan pluriannuel d'emplois pour remettre à niveau et renforcer notre potentiel de recherche mais également contribuer plus efficacement à la réussite de nos étudiants, notamment les plus en difficultés. Cette création d'emploi devrait aller de pair avec une réduction significative des services des enseignants-chercheurs de manière à leur permettre s'assurer les nouvelles missions qui leur incombent.** Là encore les moyens nécessaires pour financer ces créations d'emplois peuvent être mobilisés, sans aggraver le déficit budgétaire du pays, en mobilisant une partie du Crédit Impôt Recherche.

Dans le secteur privé, il faut cibler les aides publiques sur les petites et moyennes entreprises où se font la majorité des recrutements scientifiques. **Il faut aussi renforcer les mesures d'insertion des docteurs, notamment par des aides aux entreprises qui les recrutent, conditionner le bénéfice du CIR pour les entreprises au recrutement de docteurs, travailler à la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et la mise en place d'une politique active de recrutement des docteurs dans la fonction publique d'Etat et territoriale.**

La réforme du Crédit Impôt Recherche (CIR) : une question urgente

Le CIR, visant à encourager la recherche privée, a connu une croissance rapide depuis 2008, pour atteindre et bientôt dépasser 6 milliards d'euros annuels. S'il est normal que l'Etat soutienne la recherche industrielle, le mécanisme retenu pour le faire pose problème comme l'a souligné la Cour des Comptes en remarquant que ce type d'aides indirectes ne permet pas de cibler des secteurs d'activité stratégiques, ou les Petites et Moyennes Entreprises et celles de Tailles Intermédiaires, qui en auraient le plus besoin. Il est inefficace et a favorisé la création de véritables niches fiscales sans avoir l'effet de levier escompté sur le développement de la recherche industrielle. **Nous proposons de travailler à la réforme du CIR et de redéployer une partie de ce crédit d'impôt vers le financement de l'ESR, tant en budget de fonctionnement pour les universités et les organismes que pour financer l'emploi scientifique. Nous proposons de réfléchir au moyen d'utiliser les sommes restantes pour construire une véritable politique stratégique à long terme dans le secteur de la recherche privée.** Son obtention doit être par ailleurs conditionnée à l'emploi de docteurs et à l'évaluation scientifique de son utilisation.

L'Enseignement et les formations : une nécessité vitale de cohérence

L'Université sert depuis trop d'années à masquer des problèmes qui ne sont pas les siens. Laisser des lois floues, refuser d'affronter les questions en face met nos établissements dans des situations impossibles à régler. Ce n'est par exemple pas au tribunal à nous dire quels étudiants peuvent entrer en master ou encore comment nous devons organiser nos examens. **Nous proposons de revoir la question de l'accès en master en demandant que la loi soit explicite et cohérente avec l'organisation des diplômes, dans l'intérêt des étudiants. Nous mettrons aussi à la discussion de la commission formation et de l'assemblée plénière les conditions d'entrée des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur en associant à la réflexion les lycées accueillant des sections de BTS, les conditions de redoublement ou de réorientation pour faire des propositions précises au ministère.**

L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche : souplesse et réflexion

La diversité de nos établissements et de nos organismes de recherche doit être respectée comme doit être préservée et encouragée le maillage territorial et thématique indispensable à l'égalité des étudiants

et à la richesse de notre système éducatif et de recherche. **Qu'il s'agisse de fusions, de COMUE ou de toute autre organisation nous devons réclamer une réelle autonomie de décision loin d'un modèle unique imposé, et un temps d'organisation qui ne nous impose pas de marche forcée préjudiciable au fonctionnement de nos établissements.** Nous devons veillez à ce que les regroupements en cours et le programme d'investissements d'avenir ne favorisent pas la mise en place d'un système universitaire à plusieurs vitesses qui pourraient être aggravé par la régionalisation de l'ESR avec la montée en puissance des régions à travers les Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) en lien avec la « stratégie de spécialisation intelligente » des Régions et territoires européens (S3). Nous en avons assez de courir derrière un ministère qui sort des lois au mieux incomplètes, écrites à un rythme forcené. Nous demandons que se calme cette frénésie de réformes que nous avons du mal à suivre et auxquelles nous peinons à donner un sens.

Ouvrir la CPU sur de nouvelles perspectives en lien avec les enjeux de l'ESR

Pour mener à bien ces actions, il faut repenser le rôle de la CPU, son positionnement, ne pas avoir peur de notre diversité mais en faire une force. Accepter la différence et susciter le débat sur les sujets essentiels que nous venons d'évoquer et bien d'autres comme les relations entre les universités et les écoles, avec les lycées, la place de la formation des maîtres dans les universités, les relations avec les organismes, le positionnement des nouvelles structures issus des PIA (Idex et Isite notamment), la place et la complémentarité des petites et moyennes universités pluridisciplinaires, des universités dites de recherche intensive, de celles dédiées au SHS, le statut des personnels, l'évaluation, l'accès à l'enseignement supérieur, la vie étudiante,... **Les enjeux sont nombreux, passionnants, en débattre, définir une vision commune sur ces questions, c'est affirmer une stratégie concertée et forte. La CPU dispose d'une expertise exceptionnelle sur l'enseignement supérieur et la recherche. Elle peut s'appuyer sur des équipes solides. Ce sont ces potentiels que nous vous proposons de remobiliser dans ce but.**

Nous nous engageons à faire de la CPU un lieu d'échange vivant, un lieu d'équilibre où coordonner et valoriser nos complémentarités. Un lieu qui nous permettra de construire des actions collectives bâties sur les valeurs communes qui nous réunissent, sur un projet commun qui nous soudera. Un lieu de proposition... **Affirmer nos ambitions, reconnaître nos différences, réclamer les moyens nécessaires aux missions qui nous sont confiées par la nation, indépendamment du pouvoir politique et de toute influence partisane, c'est œuvrer à crédibiliser la CPU, augmenter son pouvoir d'influence.** Pour cela il nous faut être exigeants sur les moyens bien sûr mais aussi sur les structurations qui s'annoncent, être rigoureux et fermes dans nos choix.

Nous souhaitons conclure en vous proposant de défendre ensemble l'idée d'un **pacte de responsabilité de la Nation avec ses Universités** qui consisterait en une remise à niveau budgétaire des établissements avec des moyens humains et financiers à hauteur des besoins et des missions, nous permettant dans le cadre d'un service public de l'ESR revitalisé :

- d'amener 50% d'une classe d'âge au niveau bac+3 et d'œuvrer efficacement pour la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle,
- de porter au plus haut niveau la recherche fondamentale et appliquée,
- d'œuvrer au transfert de notre recherche vers les milieux socio-économiques et contribuer ainsi à développer l'innovation dont a besoin l'économie de notre pays.

Nous nous engageons à défendre les principes fondamentaux et les valeurs républicaines que nous partageons tous, à favoriser le débat pour définir une stratégie commune, à porter vos décisions qui seront les nôtres pour que vive la CPU et que sa voix soit entendue et reconnue à sa juste valeur.

Anne Fraïsse, Danielle Tartakowsky, Rachid El Guerjouma